

AVIS PUBLIC

**RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DU PLAN
D'URBANISME DE LA VILLE**

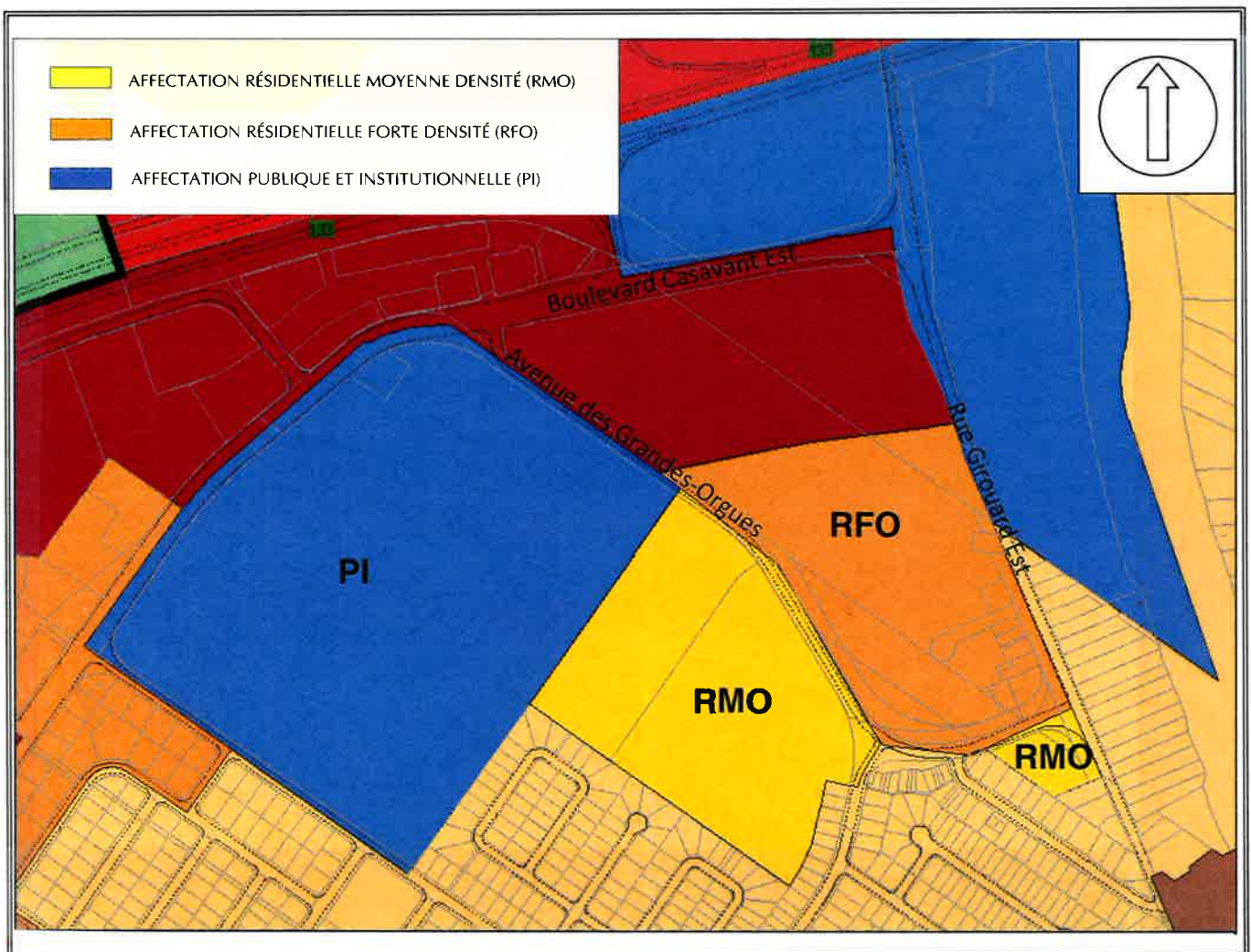
Avis public est donné à l'effet que, le **8 septembre 2020**, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 349-8 modifiant le règlement numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville en ce qui a trait à l'agrandissement d'une aire d'affectation « Résidentielle forte densité » dans le secteur de l'avenue des Grandes-Orgues.

Suivant les dispositions de l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chap. A-19.1), la **modification se résume comme suit**:

Le projet de modification du plan d'urbanisme vise ce qui suit :

- modifier le plan 6b intitulé « Affectations du sol en milieu urbain », en remplaçant une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RMO) » par l'affectation « Résidentielle forte densité (RFO) » pour les lots ou parties de lots numéros 1 701 942, 3 274 092, 3 274 093, 3 274 094, 3 631 517, 3 631 518, 3 631 519, 3 631 520, 3 645 835, 3 359 363 et 3 359 364 situés au nord et au nord-est de l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de la rue Girouard Est.

Pour fins de références, le **plan projeté pour le secteur visé** est celui apparaissant au croquis suivant :



La modification au plan d'urbanisme adoptées en vertu du règlement numéro 349-8 est entrée en vigueur le 24 septembre 2020, date de l'émission du certificat de conformité de la M.R.C. les Maskoutains, conformément à l'article 110 alinéa 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et elle est disponible pour consultation au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 30 septembre 2020

La Greffière de la Ville,



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA